



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 17 juin 2024

EN RÉSUMÉ

Nominations

M. Philippe LAGAYETTE, inspecteur général des finances honoraire, président honoraire de la Fondation de France, ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, s'est vu confier la présidence de la Fondation Médéric-Alzheimer.

M. Yann de KERGUENEC, jusqu'ici délégué départemental de l'Yonne à l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, est nommé directeur adjoint de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'ARS Ile-de-France.

Mme Adeline CROYERE, ingénieure en cheffe des ponts, des eaux et des forêts, est nommée sous-directrice de la prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation, à la direction générale de la santé.

L'ancien président de la République **François HOLLANDE** est candidat dans la 1ère circonscription de la Corrèze.

L'ancien ministre de la Santé **Aurélien ROUSSEAU**, ancien directeur du cabinet de Mme Elisabeth BORNE à Matignon, sera candidat pour le "Nouveau Front Populaire" dans les Yvelines où il affrontera la députée (Renaissance) sortante et ancienne ministre Nadia HAI.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

HATVP / XVIème législature : par décret du 9 juin 2024, le président de la République a dissous l'Assemblée nationale, mettant fin au mandat des 577 députés de la XVIème législature. Ces députés doivent soumettre une déclaration de situation patrimoniale à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) d'ici le 9 août 2024. Les nouveaux députés, élus le 7 juillet, devront également faire une déclaration de situation patrimoniale et d'intérêts dans les deux mois suivant leur élection. La XVIIème législature débutera le 18 juillet avec l'élection du président de l'Assemblée nationale, suivie de l'organisation des groupes parlementaires et des commissions permanentes, dont la composition sera finalisée et publiée le 20 juillet.

Attal / 100 jours : le Premier ministre Gabriel Attal a dévoilé un calendrier précis des mesures qu'il prendra en cas de victoire aux élections législatives anticipées. En juillet, il prévoit l'examen du projet de loi sur la fin de vie. En août, un service d'accès aux soins sera déployé dans tous les départements et un plan d'urgence pour les soirées et week-ends sera mis en place. En octobre, une mutuelle à 1 euro par jour sera introduite, le système de gardes en ambulatoire sera élargi à d'autres professions de santé, et le remboursement intégral des fauteuils roulants commencera.

Départements / dépenses sociales : les dépenses sociales des départements français ont augmenté de 2,15 milliards d'euros (+5,2 %) en 2023, alourdies en particulier par un bond de plus de 10% des dépenses de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). L'an passé, elles se sont élevées à 43,6 milliards d'euros, indique l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) dans son enquête annuelle. Cette hausse de 5,2% est "inédite en dix ans", après une hausse de 2,7% en 2022 et 0,4% en 2021, a déclaré à la presse M. Didier LESUEUR, délégué général de l'Odas. L'augmentation de la dépense consacrée à l'ASE est due pour un tiers à la hausse des effectifs et pour deux tiers à l'augmentation des coûts, en raison principalement des revalorisations salariales.